

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU CONSEIL METROPOLITAIN DU 25 MARS 2021

DELIBERATION N°2021.00096

ZENITH - APPROBATION DES TARIFS POUR LA SAISON 2021 / 2022

Le Conseil Métropolitain a été convoqué le 12 mars 2021

Nombre de membres en exercice : 121

Nombre de présents : 95

Nombre de pouvoirs : 15

Nombre de voix : 110

Membres titulaires présents :

M. Gilles ARTIGUES, Mme Christiane BARAILLER, M. Denis BARRIOL, M. Jean-Luc BASSON, Mme Caroline BENOUMELAZ, Mme Nora BERROUKECHE, Mme Michèle BISACCIA, M. Cyrille BONNEFOY, M. Bernard BONNET, M. Vincent BONY, M. Patrick BOUCHET, M. Gilles BOUDARD, M. Henri BOUTHEON, Mme Nicole BRUEL, M. Régis CADEGROS, Mme Stéphanie CALACIURA, M. Denis CHAMBE, Mme Catherine CHAPARD, M. André CHARBONNIER, M. Marc CHASSAUBENE, M. Marc CHAVANNE, Mme Frédérique CHAVE, Mme Laura CINIERI, M. Germain COLLOMBET, M. Pierrick COURBON, M. Charles DALLARA, M. Jordan DA SILVA, M. Jean-Luc DEGRAIX, Mme Marianne DELIAVAL, M. Philippe DENIS, M. François DRIOL, M. Christian DUCCESCHI, M. Fabrice DUCRET, Mme Marie-Pascale DUMAS, Mme Isabelle DUMESTRE, M. Frédéric DURAND, M. Jean DUVERGER, M. David FARA, Mme Sylvie FAYOLLE, M. Jean-Claude FLACHAT, Mme Andonella FLECHET, M. Guy FRANCON, M. Jérôme GABIAUD, M. Michel GANDILHON, M. Pascal GONON, Mme Ramona GONZALEZ GRAIL, Mme Marie-Christine GOURBEYRE, M. Daniel GRAMPFORT, Mme Catherine GROUSSON, M. Rémy GUYOT, M. Georges HALLARY, M. Marc JANDOT, M. Christian JOUVE, M. Christian JULIEN, Mme Delphine JUSSELME, M. Robert KARULAK, M. Samy KEFI-JEROME, Mme Siham LABICH, Mme Pascale LACOUR, M. Bernard LAGET, M. Claude LIOGIER, M. Olivier LONGEON, M. Julien LUYA, Mme Brigitte MASSON, Mme Nathalie MATRICON, Mme Christiane MICHAUD-FARIGOULE, M. Yves MORAND représenté par Mme Christine HEYRAUD, Mme Solange MORERE, Mme Aline MOUSEGHIAN, M. Tom PENTECOTE, M. Gaël PERDRIAU, Mme Marie-Jo PEREZ, Mme Nicole PEYCELON, Mme Christel PFISTER, M. Jean-Philippe PORCHEROT, Mme Clémence QUELENNEC, M. Ali RASFI, Mme Brigitte REGEFFE, M. Hervé REYNAUD, M. Jean-Paul RIVAT, Mme Nadia SEMACHE, M. Christian SERVANT, Mme Corinne SERVANTON, M. Gilbert SOULIER, Mme Eveline SUZAT-GIULIANI, M. Marc TARDIEU, M. Gérard TARDY, M. Jean-Marc THELISSON, Mme Marie-Christine THIVANT, M. Gilles THIZY, Mme Julie TOKHI, M. Daniel TORQUES, M. Jacques VALENTIN, Mme Laetitia VALENTIN, Mme Eliane VERGER LEGROS

Le 02 avril 2021

VIA DOTELEC - iXBus

93 02-042-24620770-20210325-02021000960

DATE DE STAMPAGE: 02 avril 2021

Pouvoirs :

Mme Nicole AUBOURDY donne pouvoir à M. Frédéric DURAND,
M. Jean-Pierre BERGER donne pouvoir à M. Gilles ARTIGUES,
Mme Audrey BERTHEAS donne pouvoir à M. Hervé REYNAUD,
Mme Jennifer BONJOUR donne pouvoir à M. David FARA,
M. Christophe CHALAND donne pouvoir à Mme Eveline SUZAT-GIULIANI,
Mme Viviane COGNASSE donne pouvoir à M. Jordan DA SILVA,
M. Paul CORRIERAS donne pouvoir à Mme Nadia SEMACHE,
M. Martial FAUCHET donne pouvoir à M. Fabrice DUCRET,
M. Christophe FAVERJON donne pouvoir à M. Vincent BONY,
M. Luc FRANCOIS donne pouvoir à M. Christian JULIEN,
Mme Marie-Eve GOUTELLE donne pouvoir à Mme Nora BERROUKECHE,
M. Jacques GUARINOS donne pouvoir à M. Tom PENTECOTE,
Mme Laurence RICCIARDI donne pouvoir à Mme Brigitte REGEFFE,
M. Jean-Marc SARDAT donne pouvoir à M. Gilbert SOULIER
M. Julien VASSAL donne pouvoir à M. Hervé REYNAUD,

Membres titulaires absents excusés :

M. Jean-Alain BARRIER, M. Eric BERLIVET, M. Lionel BOUCHER, M. Kamel BOUCHOU,
M. Denis LAURENT, M. Yves LECOCQ, M. Patrick MICHAUD, Mme Djida OUCHAOUA,
M. Gilles PERACHE, M. Marc PETIT, M. Jean-Louis ROUSSET

Secrétaire de Séance :

M. Tom PENTECOTE

DELIBERATION DU CONSEIL METROPOLITAIN DU 25 MARS 2021

ZENITH - APPROBATION DES TARIFS POUR LA SAISON 2021 / 2022

Par délibération du 10 septembre 2015, le Conseil de Communauté de Saint-Etienne Métropole a autorisé Monsieur le Président à signer la délégation de service public relative au Zénith. Un avenant au contrat a été validé par délibération du Conseil Métropolitain le 28 janvier 2021 afin d'autoriser la prolongation d'une durée de deux ans du contrat soit jusqu'au 30 septembre 2023.

Les activités de cet équipement sont répertoriées en trois catégories :

- à titre principal, conformément au cahier des charges des salles « Zénith », l'accueil de spectacles musicaux, et plus particulièrement les concerts populaires, notamment chansons, rock et jazz ;
- à titre secondaire, l'accueil d'autres manifestations concourant au rayonnement de la vie économique et culturelle régionale ou nationale (autres types de spectacles, manifestations sportives, expositions, etc.) ;
- à titre accessoire, toutes les activités associées aux activités principales ci-dessus (bars, restauration du public, boutiques, etc.).

L'article 18-2 du contrat prévoit que les tarifs seront révisés annuellement selon la formule suivante avec comme référence la saison 2014/2015 :

$$F = F_0 \times [0,35 + (0,15 \times EP2/EP2_0) + (0,50 \times P/P_0)]$$

Dans laquelle F est le montant révisé, F₀ le montant d'origine saison 2014/2015.

Indice	Date	Valeur de l'indice
EP2 : indice INSEE des salaires mensuels de base de l'ensemble des salariés, services aux particuliers, activités récréatives, culturelles et sportives identifiant 001567451. Cet indice est supprimé et remplacé par l'indice des salaires mensuels de base - Arts, spectacles et activités récréatives - Identifiant 010562684	2 ^{ème} trimestre 2020	105.20
EP2 ₀ L'indice ayant été supprimé, il est remplacé et le mois de référence est ainsi modifié.	2 ^{ème} trimestre 2017	100.40
P : indice INSEE « Indice des prix à la consommation, autres services culturels » (ancien identifiant : 000638961 nouvel 0001763754)	Novembre 2020	102.15
P ₀ Valeur de cet indice à la date de notification du contrat	Novembre 2014	99.80
$0,35 + (0,15 \times 103.70 / 100,00) + (0,50 \times 107.75 / 99,83) =$		1.019

Soit pour 2020, $F = F_0 \times 1.019$

L'indice étant stable, les tarifs de la saison 2021 / 2022 n'augmenteront pas par rapport à ceux de la saison 2020 / 2021.

La grille des tarifs applicable pour les contrats de la saison allant du 1^{er} octobre 2021 au 30 septembre 2022 est jointe en annexe.

Le Conseil Métropolitain, après en avoir délibéré :

- **approuve les tarifs du Zénith pour la saison 2021 / 2022 ;**
- **autorise le délégataire à appliquer pour les contrats à compter du 1^{er} octobre 2021 sa grille tarifaire conformément à celle jointe en annexe ;**
- **autorise Monsieur le Président, ou son représentant dûment habilité, à signer les pièces nécessaires à cette affaire.**

Ce dossier a été adopté à l'unanimité.

Pour extrait,
Le Président,



Gaël PERDRIAU